



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Générale  
Sécurité, réglementation et contrôles**

Direction de l'immigration et de la  
citoyenneté

Service des titres et de la vie  
démocratique

**ARRETE n° R03-2022-03-22-00003**  
**modifiant l'arrêté portant institution de la commission locale de contrôle**  
**pour l'élection présidentielle des 10 avril et 24 avril 2022**  
**En Guyane : scrutins les 09 avril et 23 avril 2022**

**LE PREFET DE LA REGION GUYANE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

**Vu** le code électoral notamment l'article R. 32 ;

**Vu** la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, modifiée ;

**Vu** le décret n° 2001-213 modifié du 8 mars 2001 portant application de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel ;

**Vu** le décret n° 2022-66 du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Thierry QUEFFELEC, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

**Vu** le décret du 17 août 2021 portant nomination de M. Cédric DEBONS, en qualité de sous-préfet, à la préfecture de Guyane, en qualité de directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles auprès du préfet de la région de Guyane, préfet de la Guyane ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°R03-2022-03-10-00006 du 10 mars 2022 portant institution de la commission locale de contrôle pour l'élection présidentielle des 10 avril et 24 avril 2022 ;

**Vu** les désignations faites par madame la conseillère chargée du secrétariat général à la cour d'appel de Cayenne en date du 07 mars 2022, et de monsieur le directeur opérationnel "Service-Courrier-Colis Guyane de La Poste en date du 04 mars 2022 ;

**Vu** le courriel de la secrétaire général de la cour d'appel de Cayenne du 17 mars 2022 ;

**Sur** proposition de monsieur le directeur général de la sécurité, de la réglementation et de la sécurité ;

**ARRETE**

**Article 1er** : L'article 1er de l'arrêté préfectoral n° R03-2022-03-10-00006 est modifié comme suit :

**Présidente suppléante :**

- Madame Véronique JAUVION, présidente de chambre à la cour d'appel de Cayenne.

Les autres articles demeurent inchangés

**Article 2** : Monsieur le directeur général de la sécurité, de la réglementation et de la sécurité de la région Guyane et madame la présidente de la commission sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Guyane.

A Cayenne, le 22 MARS 2022



Le préfet,

Thierry QUEFFELEC